Emmanuelli : “On introduit le droit islamique dans le droit positif français”

18/09/2009 à 19h34

> ***Addendum 18/09** : Le FN dénonce un “péril communautariste” (AFP-La Croix)*
> *Le Front national a dénoncé vendredi un “péril communautariste” après l’introduction de principes de la finance islamique en droit français, fustigeant les socialistes qui “le découvrent”.* ***Suite***

Le Parlement a adopté une proposition de loi qui autorise l’émission d’obligations islamiques “sukuk”, en dépit des protestations de l’opposition de gauche.

Le texte présenté par la députée UMP Chantal Brunel a pour objet de faciliter l’accès des petites et moyennes entreprises au crédit. Les députés ont adopté la proposition de loi telle que le Sénat l’avait votée le 9 juin. Le texte est donc définitivement adopté.
Les socialistes ont vivement critiqué un amendement introduit par le Sénat, et soutenu par le gouvernement, qui propose de **modifier le code civil pour permettre l’émission, sur la place de Paris, d’instruments financiers conformes aux principes de la finance islamique.**

« On introduit le droit islamique dans le droit positif français. C’est inacceptable.»
“On introduit le droit islamique dans le droit positif français”, a dit Henri Emmanuelli (PS). *“Cela nous heurte profondément. C’est inacceptable. Vous faites n’importe quoi.”*
Christian Estrosi, ministre de l’Industrie, s’est défendu de vouloir adapter le droit français à des règles religieuses.

Suite